

Centres sociaux

Fédération des centres sociaux de France (Paris). Auteur du texte.
Centres sociaux. 1962-03.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

centres sociaux



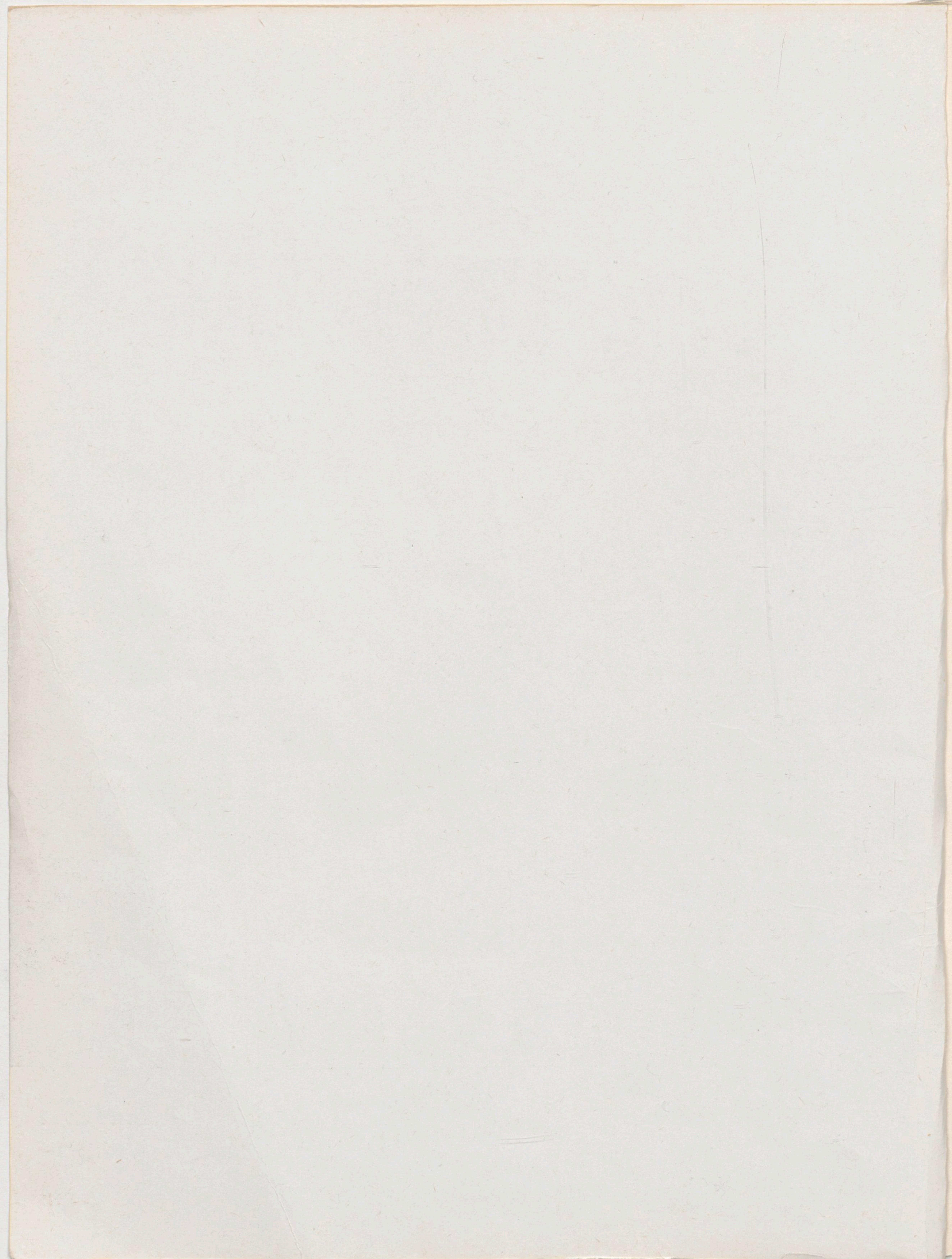
BULLETIN TRIMESTRIEL DE LA
FÉDÉRATION DES CENTRES
SOCIAUX DE FRANCE

40, R. du COLISÉE, PARIS 8^e - BAL. 96-49

MARS 1962

N° 63

PRIX : 2,50 NF



A v a n t - P r o p o s

La rapide évolution des idées, constamment marquée par le développement de la recherche scientifique, oblige l'homme de notre époque à assimiler vite, à ne retenir que l'essentiel, à trier dans l'énorme apport de la connaissance, afin de satisfaire les demandes requises par la spécialisation. La nécessité d'attirer l'attention du lecteur devient chaque jour plus impérieuse : d'innombrables moyens sont mis en oeuvre pour capter l'esprit, attirer la curiosité, faciliter la recherche ; il faut sans relâche innover, inventer et rénover les données du passé, et comme dit ISOCRATE le Philosophe : " Souviens-toi que rien de stable n'existe dans les affaires humaines " .

Dans notre petite sphère bien modeste, nous avons voulu aussi rénover. Malgré l'attachement que nous avions pour " NOS VOISINS, NOS AMIS ", nous avons pensé qu'il fallait nous rajeunir, moderniser notre bulletin, lui donner un autre visage, plus adapté par le titre & le texte aux besoins actuels .

Nous souhaitons que nos lecteurs trouvent satisfaisants les efforts que nous faisons pour transformer ce journal des " CENTRES SOCIAUX " ; nous espérons peu à peu insérer des textes plus techniques, plus riches en documentation tant française qu'étrangère, imager aussi nos feuilles de photos afin de rendre celles-ci plus vivantes, enfin, essayer d'apporter à nos abonnés des informations qui pourront éventuellement leur être utiles dans la belle tâche qu'ils ont entreprise : celle d'aider les êtres humains .

M. MARGOT-NOBLEMAIRE

Présidente de la F.C.S.F.

S o m m a i r e : au verso .

S o m m a i r e

- Avant-Propos p. I

1ère PARTIE .

- SARCELLES, VILLE NOUVELLE ...	p. 3
- Le Centre social de SARCELLES	p. 4
- Le point de vue de deux Associations du Grand Ensemble	p. 8
- L'Association des Familles de SARCELLES	p. II
- <u>Documentation</u> - L'Atelier de Bricolage (réalisation de l'Association des Familles)	p. I6
Plan de l'Atelier	p. I7

2ème PARTIE .

- Congrès U.N.I.O.P.S.S. & Centres sociaux	p. 2I
- <u>Textes Officiels</u>	p. 23
- <u>Documentation</u> : Ecole des Parents	
Centre audio-visuel Clément MAROT	p. 27
Discothèque MARIGNY	p. 28
Bibliographie	p. 29

Notre couverture : Le Centre social de SARCELLES-LOCHERES .

Constructeur : S.C.I.C. (photo. F.C.S.F.)

Architectes : MM. R. BOILEAU et J.H. LABOURDETTE, DPLG.

" SARCELLES, Ville Nouvelle "

Ces mots accueillent le visiteur qui, de la R.N.16, s'engage sur la piste menant là où il y a 7 ans encore il n'y avait que des champs, quelques boqueteaux, des vergers, des chemins de terre .

" SARCELLES : 10.000 LOGEMENTS - 37.000 HABITANTS "

" SARCELLES : Ville "problèmes""

" SARCELLES : " Ville Pilote ""

" SARCELLES : 170 hectares, l'un des plus grands Chantiers d'EUROPE " .

Nous avons lu tous ces titres d'articles et bien d'autres encore. La littérature concernant SARCELLES remplirait quelques bonnes armoires normandes .

Quel choix, dès lors, pour ce nouveau numéro du bulletin de la F.C.S.F. et le premier de " CENTRES SOCIAUX " !

Qu'on nous pardonne; nous savons très bien que dans les limites de ce bulletin il est impensable d'embrasser l'ensemble des situations et d' saisir toutes les complexités, d'autant plus que notre but se circonscrit au Centre social .

Nous avons surtout voulu appuyer sur le côté évolutif des problèmes, des groupes & des individus qui ont bien voulu nous accueillir et répondre à nos questions . Puisse cette perspective dégager quelque point de convergence.

Sans pouvoir établir la liste de toutes les personnes qui nous ont aidés, qu'il nous soit permis de remercier ici tout particulièrement :

- Monsieur CONNAN, Secrétaire général de l'Association des Familles de SARCELLES,
- Mademoiselle HERBRICH, Directrice du Service social de la SCIC (ALFA)
- Mademoiselle LAENNEC , Directrice du Service des C.S. à la CCAF RP
- Mademoiselle NAUDET , Directrice des C.S. de SARCELLES
- Madame PETIAUX , Responsable de la section U.F.C.S. de SARCELLES,
- Monsieur POITRINE , Président de l'Association Sarcelloise des Habitants de LOCHERES-SABLONS-BARRAGE, et Conseiller Municipal de SARCELLES .

Le Centre Social de SARCELLES .

Exposé de Mademoiselle NAUDET, Directrice, recueilli au cours de la visite de l'U.F.C.S. à SARCELLES, le 8.2.61 .

Dès que le premier bâtiment de SARCELLES fut occupé en 1956, la SCIC (I) demanda à la Caisse Centrale d'Allocations Familiales de la Région parisienne d'assurer le service social sous la forme de permanence-relogement . Cette permanence-relogement fut assurée au début dans un appartement meublé à la façon d'un véritable logement familial, afin de donner des idées d'aménagements possibles, et dans lequel se trouvaient : une assistante sociale, une conseillère ménagère et une travailleuse familiale .

Depuis trois ans, cette permanence-relogement s'est installée dans deux appartements et bientôt va s'implanter définitivement dans le second centre social (SARCELLES LOCHERES), qui doit s'ouvrir en Mars 62 .

Les deux centres de SARCELLES ont été construits par la SCIC, et mis à la disposition de la C.C.A.F. qui les gère . Toutes les familles y sont accueillies, qu'elles soient allocataires ou non .

Les premières activités furent celles de la permanence sociale, des cours d'enseignement ménager, des dépannages urgents et de peu de durée dans les familles par la Travailleuse sociale - le service central des Travailleuses familiales de la C.C.A.F. intervenant dans les autres cas - Très vite une halte d'enfants a fonctionné tous les après-midi, sous la surveillance de la Travailleuse Familiale . Pendant deux ans, on a assisté au grossissement des effectifs de ces activités . Au début, les problèmes étaient ceux d'un chantier à peine ouvert : pas de commerces, pas de rues, pas de transports, de la boue, des liaisons difficiles avec la commune ancienne située à 3 Km . Les difficultés ont évolué depuis : l'échelle du chantier explique bien des choses .

Le centre social SARCELLES St-PAUL s'est ouvert il y a deux ans 1/2 et est venu doubler la permanence-relogement déjà installée dans ses 2 appartements . Les salles de séjour de ces appartements ne sont évidemment pas tellement commodes pour les activités ménagères, d'autant plus qu'elles sont très suivies ; la permanence relogement réalisant un excellent travail, préparatoire, un accrochage indispensable auprès des familles qui se trouvent alors dans un moment délicat .

C'est grâce à ce travail de connaissance préalable des Familles & du Centre social, que les haltes d'enfants de SARCELLES ont toujours des effec-

(I) S.C.I.C. = SOCIETE CENTRALE IMMOBILIÈRE DE LA CAISSE DES DÉPOTS & CONSIGNATIONS.

tifs très importants, alors que dans d'autres endroits cette formule semble ne pas soutenir toujours le même intérêt.

Activités du Centre social.

Il est bien entendu que le centre social est ouvert à toutes les familles et à tous les membres de la famille. Il essaye de répondre aux désirs de chacun. Malgré tout il est surtout fréquenté par des mères de familles et des enfants. Il y a bien quelques pères, mais pour des raisons matérielles, éloignement du lieu de travail, horaires de travail, et certainement aussi intérêt apporté aux programmes de Télévision, leur participation est très réduite. Faut-il le regretter? Certainement... Bien sûr, bon nombre d'hommes qui désirent agir sur la cité ont déjà des responsabilités, bien sûr il faut éviter d'ajouter à l'éclatement de la famille, mais le centre social est justement un lieu de rencontre, d'échange, de recherches et il est normal que les hommes y aient leur place.

- Activités ménagères.

Peu de cours, beaucoup plus de permanences ménagères où les femmes apportent leur ouvrage commencé afin d'avoir des éclaircissements pratiques: couture, coupe, cuisine et surtout équilibre du budget (diététique, cuisine, marchés...)

Quelles que soient les difficultés d'une famille, elles ont en général toujours une répercussion sur le budget. La famille retrouve un équilibre budget plus rapidement s'il y a bon accord entre elle & les techniciennes.

- Travailleuses Familiales.

Il y en a 4 au centre social. Elles sont dans les Familles le matin et l'après-midi s'occupent des haltes-garderies. Les dépannages familiaux à temps complet sont assurés directement par la C.C.A.F.R.P.

Un problème fut celui posé par la présence d'un bon nombre de familles relevant du régime des fonctionnaires. Les Travailleuses Familiales de la Caisse Centrale d'Allocations Familiales ne pouvaient aller dans ces Familles. Il fallait chaque fois faire appel aux Oeuvres privées, éloignées de SARCELLES. Le problème est en voie de résolution, deux Travailleuses Familiales de L'AIDE AUX MÈRES (oeuvre privée) vont très bientôt se tenir à la disposition de ces familles dans l'un des deux appartements libérés par la permanence relogement s'installant dans le nouveau centre social.

- Activité concernant l'Education.

Pour remédier aux conséquences fâcheuses des troubles provoqués par une certaine presse à propos d'éducation, troubles qui parfois confinent aux alarmes, l'ÉCOLE DES PARENTS, depuis trois ans, poursuit ses causeries mensuelles pour mères de familles. Une fois par trimestre, cette causerie a lieu à 20 H.45 et nécessite alors une garde d'enfants, quelques pères de famille y assistant. Les deux autres causeries du trimestre se tiennent à 17 H.

En plus, deux fois par mois un psychopédagogue assure des consulta-

tions individuelles (huit consultations par mois, chacune de 45 minutes)

- Activités d'enfants .

En plus de la halte-garderie assurée l'après-midi par les Travailleuses Familiales, tous les soirs, de 16 H.30 à 18 H., les ateliers de poterie, vannerie, décoration (dessin, découpage), jeux divers, ping-pong, danse et chant, sont ouverts aux enfants désirant effectuer des activités volontaires. Les seules exigences sont celles de la régularité (on finit ce que l'on a commencé), et de la discipline .

Durant les vacances scolaires et tous les jeudis après-midi, environ 90 enfants participent à des activités éducatives ou culturelles, sous la responsabilité d'une éducatrice aidée de moniteurs .

Une fois par semaine, l'été, et une fois par mois l'hiver, une sortie est organisée (musées, expositions, usines ...). 60 à 70 fillettes, qui s'initient le jeudi, d'une façon attrayante à la science ménagère, bénéficient de ces sorties .

Le jeudi matin, le centre social accueille les enfants dont les parents travaillent ou sont malades .

Ces activités très importantes remplissent tout le centre de SARCELLES St-PAUL, et vont pouvoir être réparties à partir du 1er Mars, dans les deux centres sociaux .

Toutes les activités s'adressent aux enfants de moins de 15 ans . Au delà de cet âge, les adolescents peuvent ensuite faire partie du CLUB de JEUNES, qui doit prochainement s'ouvrir au Centre, ou bien s'adresser à la MAISON DES JEUNES & DE LA CULTURE et bénéficier là d'activités très diverses . Les meilleurs rapports existent entre la Maison des Jeunes et de la Culture & le centre social .

- Activités annexes d'accueil .

SARCELLES compte un assez grand nombre de ménages originaires d'AFRIQUE OCCIDENTALE ou EQUATORIALE .

Les cours d'enseignement ménager, donnés par le centre social, ont rapidement débouché sur d'autres activités, telles que :

- Formation civique, par l'UNION FEMININE CIVIQUE & SOCIALE ,
- Enseignement du Français C.R.E.D.I.F. (Centre de recherches et d'Etudes pour la diffusion du Français).
- Puériculture, par CROIX ROUGE FRANCAISE .

- PLACEMENT FAMILIAL EN EXTERNAT .

appelé souvent " CRÈCHE à DOMICILE ", terme impropre .

C'est un service de l'Action sociale de la Caisse Centrale d'Allocations Familiales de la Région parisienne . Le secrétariat de ce placement se tient dans un appartement et le centre social intervient souvent

au niveau des liaisons (gardiennes à trouver, indications à donner aux Familles) .

Les Familles participent au prorata de leur budget . La surveillance est effectuée par des infirmières & puéricultrices diplômées . On recherche, en général, à rapprocher dans toute la mesure du possible famille gardienne & famille placéeuse . Il a parfois été possible de les choisir dans le même bâtiment ce qui, par les temps froids, a évité de sortir les enfants le matin & le soir .

Une famille gardienne peut se voir confier deux enfants au plus sans suppression de Salaire Unique . Elle assure le repas de midi & le goûter .

=====

- Nous avons posé par la suite à Mademoiselle NAUDET un certain nombre de questions relatives à la participation des usagers . Voici l'essentiel de ses réponses :

L'Assistante sociale, directrice d'un centre social dépendant d'un Organisme, a des responsabilités vis à vis de son employeur . Certaines règles peuvent paraître lourdes, elles sont par ailleurs une sécurité & un soutien .

Un certain temps de rodage & de connaissance réciproque est nécessaire . Cela évite le risque des flambées d'activité sans lendemains . Actuellement à SARCELLES, il semble que ce temps de rodage est relativement suffisant, et qu'un bon travail d'animation est possible avec les familles . Il est d'ailleurs commencé . Les usagers qui ont connu l'entassement dans les appartements du Bâtiment 41, sont enthousiasmés par l'ouverture prochaine du centre social LOCHERES, et offrent spontanément leur concours à l'installation .

Sur un plan plus général, le Conseil Municipal vient de prendre une initiative intéressante en décidant la création d'un Comité Consultatif ouvert à un bon nombre de Groupes & d'Associations de SARCELLES . Il est à souhaiter que tous y collaborent .

L'un des premiers intérêts de cette réunion sera très certainement d'aider à une meilleure connaissance réciproque, à plus de compréhension .

-:-

Le point de vue de deux Associations .

Au cours d'une réunion il nous a été donné de rencontrer en même temps deux Associations du Grand Ensemble de SARCELLES . D'une part,

—"l'ASSOCIATION SARCELLOISE des HABITANTS de LOCHERES-SABLONS-BARRAGE ", représentée par Monsieur POITRINE, Président, Monsieur PEYRICHOU, secrétaire général et M. PETIAUX, trésorier.

D'autre part,

—"l'UNION FEMININE CIVIQUE & SOCIALE", représentée par Mme. PETIAUX, Présidente .

Malgré la difficulté de ne pas toujours rendre avec exactitude les idées émises, il nous est nécessaire de résumer ici l'essentiel de cette réunion délibérément orientée vers le Centre social .

La section "l'UNION FEMININE CIVIQUE ET SOCIALE" s'est fondée il y a un an avec la ferme volonté de "s'engager" sur la cité, nous dit Mme. PETIAUX .

Avant même sa création, quelques personnes qui étaient déjà membres de l'U.F.C.S. avaient entrepris d'aider à l'accueil des Familles africaines . Cette action a été poursuivie et actuellement dans les locaux du centre social sont organisés, pour les femmes africaines, des cours de formation civique par l'U.F.C.S. (géographie africaine entre autres), de français, avec la collaboration du C.R.E.D.I.F., de puériculture avec la CROIX ROUGE FRANCAISE; l'enseignement ménager étant assuré par le centre social .

L'U.F.C.S. n'est certes pas le seul groupement qui a accès au centre social : L'Association " VIE LIBRE " y tient ses réunions, tous les mois, de même, l'ECOLE DES PARENTS .

Le centre social a aussi fait appel aux services extérieurs existant sur la cité, comme, par exemple, le service d'ENTRAIDE PAROISSIAL, ce qui lui a d'ailleurs été reproché par quelques personnes .

L'U.F.C.S., dans une recherche générale d'action concertée, a demandé à l'ASSOCIATION SARCELLOISE, une réunion en Juin 1961 . Les rapports se sont maintenus & développés ainsi que le prouve la possibilité de rencontrer ensemble les responsables de ces deux groupes .

L'Association SARCELLOISE est considérée à l'extérieur comme une Association de locataires avec ce que cela sous-entend d'action uniquement tournée vers la revendication .

Monsieur POITRINE nous précise qu'au contraire, l'Association sarcelloise poursuit des buts multiples . Si elle se limite au périmètre de SARCELLES,

elle s'intéresse à tous les aspects du développement de la Cité : Sociaux, Culturels, Transports ... et entend collaborer à la vie municipale : 5 Conseillers Municipaux sont des membres de l'Association .

L'Association Sarcelloise n'est pas affiliée à la Confédération Nationale des locataires, et d'ailleurs, depuis sa création, elle a lancé, - en 58, un ciné club d'adultes, - en 59, un club de bridge, devenu autonome, un club de discophiles, une section Fêtes-Sports & Loisirs, qui a animé un bon nombre de bals . Elle a en outre aidé à l'installation d'une correspondance de la bibliothèque municipale sur le nouvel Ensemble ...

Mais il n'empêche qu'une bonne partie des problèmes soulevés par les habitants du nouveau SARCELLES, ont un rapport très étroit avec leur situation d'arrivants dans une ville neuve . Comme les inconvénients d'une nouvelle installation sont toujours plus durement ressentis au début de celle-ci, et que tous les habitants du Grand Ensemble y sont soumis, l'un des aspects de l'action de l'ASSOCIATION SARCELLOISE est obligatoirement celui d'une association de locataires .

L'ASSOCIATION SARCELLOISE, qui s'est constituée en 1958, environ trois ans après les premiers emménagements, est ouverte à tous et compte aujourd'hui 1200 foyers adhérents sur un total de 4800 . Tous les bâtiments ont un délégué .

Cette organisation a permis à l'ASSOCIATION SARCELLOISE de diffuser une enquête-questionnaire à 4.000 locataires par l'intermédiaire d'une équipe de 110 personnes (dont certaines appartiennent à d'autres Associations), expliquant à chaque famille l'intérêt de l'enquête : 1.300 réponses ont été retournées , (soit 32.5 % environ de réponses) et sont en cours de dépouillement . Nous espérons pouvoir donner, dans un prochain bulletin, les résultats les plus intéressants pour les centres sociaux en général .

Il nous est impossible d'entrer dans tous les détails des rapports de l'ASSOCIATION SARCELLOISE avec les autres groupements, encore que l'étude des documents publiés par l'Association pourrait peut-être expliquer certaines prises de position ; le ton de ces écrits étant quelquefois peu amène . Mais ceci dépasse le cadre de notre étude .

En raccourci, les divers Groupes & Associations de SARCELLES semblent de l'avis des membres présents, évoluer vers une meilleure entente, une plus grande compréhension des positions diverses . Ainsi, par exemple, le questionnaire diffusé par l'ASSOCIATION SARCELLOISE a été d'abord soumis à tous les groupements de SARCELLES (sauf le centre social) et en particulier, à l'Association Familiale . Quelques membres de cette Association ont aussi aidé à la diffusion directe dans les bâtiments .

Et, avec le CENTRE SOCIAL, quels sont les rapports ?

- Par définition, l'ASSOCIATION SARCELLOISE estime avoir son mot à dire dans tout ce qui se fait sur la Cité . Or il semble aux représentants de l'Association Sarcelloise que le Centre social travaille en milieu fermé .

- Nous pensons que ce jugement pourrait être rectifié, car :
- On sait que le centre social en général recherche la participation des usagers
 - que le centre social de SARCELLES S t-PAUL est plus "ouvert" que ne semblent le penser les membres de l'ASSOCIATION SARCELLOISE .

Il est aussi nécessaire de savoir que " participation des usagers" n'est pas synonyme de " gestion des organismes ". Il y a bien d'autres modes de participation, et si parmi ceux-ci il est possible de déterminer une hiérarchie, il ne semble pas que la "gestion" en soit le premier échelon .

Il faut encore savoir reconnaître la complexité des situations et évaluer les répercussions des actes et des prises de positions .

Mais nous retouchons ici au problème des rapports de l'Association Sarcelloise avec les groupements, la S.C.I.C., la C.C.A.F. etc ..., qu'il n'est pas dans nos intentions d'aborder . Disons simplement qu'il reste assez de travail à accomplir sur SARCELLES pour que l'union des bonnes volontés se fasse .

C'est d'ailleurs sur cette idée que se termina l'entretien, Monsieur PEYRICHOU et Monsieur POITRINE exprimèrent un vif intérêt pour la Commission Consultative créée à l'initiative de la Municipalité et devant rassembler des représentants de tous les groupements de SARCELLES .

L'Association des Familles de SARCELLES .

- Monsieur CONNAN, vous êtes Secrétaire Général de l'Association Familiale de SARCELLES, pouvez-vous nous dire quand s'est constituée votre Association ?
- M. CONNAN - Bien volontiers . Les premiers emménagements dans la nouvelle ville datent de fin 1956 . Durant l'année 1957, quelques foyers qui avaient été auparavant des militants du corps familial se sont connus et ont trouvé qu'il serait bon de constituer une Association familiale . Après quelques réunions, notre Association fut fondée le 19 Juin 1958 . Elle regroupe actuellement 140 Foyers .
- | Sur le plan de l'animation, de la recherche des moyens propres à aider à l'épanouissement de la vie de la cité, quelle a été votre action depuis cette date ?
- M. CONNAN - Dès sa création, l'Association familiale se fit connaître et rechercha les contacts . Très vite elle fut admise à participer aux réunions communes qui rassemblaient les représentants de la Caisse centrale d'Allocations Familiales, du Ministère de la Santé Publique et de la Population à l'échelon départemental, de la Municipalité, de l'Association Sarcelloise, et aussi les Assistantes sociales . Ces réunions avaient pour but la discussion de points d'aménagement de la cité . Ce fut l'époque de la création de la " crèche à domicile" (I) d'ailleurs demandée et suggérée par l'Association familiale .

Ces réunions nous permirent de réclamer des locaux pour les associations . Pour notre part , nous avions 4 projets qui en nécessitaient : Nous voulions créer un vestiaire, une coopérative d'achats, un atelier de menuiserie, et pouvoir assurer des réunions-conférences . Comme il était indispensable de mieux connaître les besoins des Sarcellois, le principe d'un questionnaire-enquête fut aussi décidé .

Pour le vestiaire, un sous-sol appartenant au Centre social nous a été proposé . Pour diverses raisons nous n'avons pu l'utiliser , aussi est-il actuellement transformé en salle de ping-pong pour les jeunes par le centre social .

La coopérative étant une activité trop éloignée des buts poursuivis par la Caisse Centrale d'Allocations Familiales, celle-ci ne pouvait accéder à notre demande de locaux pour l'installer . Nous avons aussi demandé à la S.C.I.C., où nous n'avons pas eu de refus, mais rien de positif .

(I) ou plutôt du " PLACEMENT FAMILIAL EN EXTERNAT ", Terme usité par la CCAF .

Nous avons alors décidé de louer un local à un propriétaire, situé dans la zone pavillonnaire englobée dans le Grand Ensemble. Nous avons du déménager une fois, mais depuis trois ans, la Coopérative fonctionne et fait annuellement un chiffre d'affaires de 15.000 NF. Il y a 50 familles utilisatrices.

L'Atelier de bricolage est situé dans un local appartenant au Centre social. Sa création a été laborieuse et parfois différée. Il peut convenir à 3 ou 4 personnes à la fois et il est inutile de vous dire qu'il fait le plein chaque samedi.

Les réunions-conférences ont lieu dans une salle appartenant à l'A.L.F.A., et située au 1er étage du Centre commercial, très près du centre social (I)

On y peut réunir 250 personnes assises et nous y avons déjà donné des fêtes familiales rassemblant 400 personnes. Cette salle est prêtée au Centre social et à l'Association Familiale, et aussi au Club des brasseurs qui auparavant se réunissaient dans un café. Nous avons d'ailleurs proposé à l'A.L.F.A. (2) d'y constituer une estrade, l'A.L.F.A. fournissant le bois.

Ces réunions-conférences sont assurées par des personnes qui font des exposés sur leur travail, leurs voyages, leur participation à de grands travaux à l'Etranger etc ... La première réunion de 1962 avait pour thème : " L'Exposition Française à MOSCOU ". Elle a été assurée par un Ingénieur qui y a travaillé. Nous n'avons eu que 30 personnes. Il y avait peut être un bon programme de Télévision ce soir là !

L'Enquête, enfin, qui s'est déroulée en fin 60 début 61. Elle a été conçue sur le modèle de celle qui avait été faite à ASNIERES en 59 par un groupe de jeunes. Mais là, nous n'avons pas pris les bons moyens, car sur 4.000 exemplaires diffusés, il nous en est revenu un peu plus de 200, aussi les conclusions se sont-elles trouvées faussées.

- Vos activités sont-elles réservées aux membres de l'Association Familiale ?

- M. CONNAN - Absolument pas, tout le monde peut y venir et y participer.

- Il semble que vous ayez de nombreux et de bons rapports avec le Centre social. Mais, comment se sont-ils établis ?

- M. CONNAN - Très simplement dès l'arrivée, et cela est excellent,

(I) Dans tout le texte il est question du CENTRE SOCIAL SAINT-PAUL

(2) Association pour le Logement Familial. Service social de la S.C.I.C.

chaque foyer, lors de son emménagement, était guidé vers le Centre social (I) où il pouvait du même coup être renseigné par des gens de la Mairie, rencontrer le gestionnaire, signer les contrats de gaz et d'électricité, et connaître le personnel du centre .

| - Quels sont vos rapports avec les autres Associations de
" SARCELLES-Ville Nouvelle " ?

M. CONNAN - Il existe à SARCELLES plusieurs groupements à but simple tels que le ciné-club, les joueurs de bridge ... et plusieurs Associations à buts multiples comme :

- l'Association des rapatriés d'Afrique du Nord,
- l'Association Sarcelloise des habitants de LOCHERES-SABLON-BARRAGE,
- l'Association Familiale .

Il faut bien dire que les problèmes qui se posent à toute famille qui déménage se trouvent ici décuplés & multipliés du fait de l'arrivée massive des familles et des conditions identiques dans lesquelles elles se trouvent . Le premier réflexe est celui de la réclamation . Suivant les personnes qui animent ces divers groupes, ces réclamations prennent un ton et une allure différente . Si bien qu'au lieu d'y avoir unanimité, certains problèmes, du fait de questions de personnes, de rivalités, ont été stoppés . Des erreurs ont été commises de part & d'autre et, ce qui au niveau de l'animation devrait être passé sous silence, les conceptions politiques différentes ont produit des heurts .

Après un temps, ces difficultés ont été reconnues, et les Associations passent actuellement au stade du concret . Les positions sont mieux définies et en faisant abstraction des idées de chacun, on peut collaborer . Il n'y a plus d'attaques de part et d'autre . La question semble liquidée .

| - Avez-vous toujours des réunions comme celles qui se sont tenues en 1958 ?

M. CONNAN - Non et pour les raisons précédentes très certainement . Aucune Association n'est reçue par la S.C.I.C. . Il semble difficile à un Organisme comme celui-ci de recevoir un groupement et pas un autre , d'officialiser telle ou telle Association . Le dialogue se fait actuellement par l'intermédiaire du gérant . Je crois que peut être le seul moyen de retrouver le contact est de le retrouver en bloc, tous ensemble et sur des questions précises .

Une possibilité semble nous être offerte actuellement due à l'initiative de la Municipalité .

A la suite du colloque de SEVRES, du groupe " CONSTRUIRE ", sur l'Animation des Grands Ensembles ", en Décembre 60, où le vieux SARCELLES, l'Association

(I) La permanence sociale alors située dans un appartement .

Sarcelloise et l'Union départementale des Associations Familiales étaient représentés, une démarche commune a été effectuée auprès de la Mairie afin de créer un Conseil des Associations locales désirant discuter des problèmes communs.

Ce principe a été très récemment retenu par le Conseil Municipal et bientôt nous pensons pouvoir reprendre des contacts plus étroits.

- Y voyez-vous un intérêt direct pour le Centre social ?

M. CONNAN - Oui, car il est tout à fait normal qu'il y participe.

- Voudriez-vous nous parler plus longuement de l'Atelier de bricolage ; comment cette idée a-t-elle pu être menée à terme ; quelle est sa vie actuelle ?

M. CONNAN - L'hebdomadaire "ELLE" avait meublé un logement dans l'un des bâtiments afin de s'en servir comme support à un reportage et de donner des idées de décoration. Ces aménagements ont d'ailleurs profité en partie à la famille qui y a été relogée.

Il nous est venu alors l'idée de demander à cet hebdomadaire une aide financière pour l'aménagement de l'Atelier de bricolage, en contrepartie d'un reportage. L'idée fut retenue et un début d'exécution fut assuré avec le concours de fournisseurs et d'installateurs qui auraient bénéficié en échange d'une publicité. Mais il y eut des retards et malgré la confection d'une maquette, tout cela s'est soldé par une perte de temps.

L'Association Familiale qui a trois représentants au Conseil Municipal, s'est alors tournée vers lui et a déposé une demande de subvention calculée au minimum. Cette demande a été agréée en juillet 60, et en janvier 61, l'Association Familiale a reçu la somme de 2.000 NF.

Le 1er semestre de l'année 61 s'est passé à acheter le matériel et à commencer l'aménagement du local : panoplies, tables, cloisons. L'Association Familiale a été amenée à prélever sur son budget de gestion pour 1961 une partie pour compléter le financement de l'atelier. Au total le prix de revient est d'environ 2.800 NF. (peintures, cornières, isorel etc ...) non compris la main d'œuvre, les travaux ayant été effectués par une équipe de membres de l'Association.

L'aménagement fut terminé en octobre 1961 et nous avons commencé à faire de la publicité en Novembre. Malheureusement les tracts & affiches apposés dans les cages d'escaliers n'y sont restés que deux jours. Les gardiens les ont enlevés.

Avec les fêtes de fin d'année, le démarrage a été lent, mais depuis le début de Janvier 62, l'atelier tourne à plein. Une trentaine d'hommes sont venus voir en curieux et 15 sont déjà inscrits.

Chaque samedi, un responsable, membre de l'Association Familiale est présent à l'atelier.

— Où est situé ce local ?

M. CONNAN — L'Atelier se trouve dans un local appartenant au centre social, mais séparé de celui-ci par une cour intérieure. A l'origine, les architectes avaient prévu près du centre commercial, toute une bande de locaux réservés aux artisans. Peu après, les commerçants désirant des garages, une partie de ces locaux furent transformés, sauf deux que la S.C.I.C. réserve au centre social. Les retards apportés à la constitution de l'atelier amenèrent le centre social à se servir de ces locaux pour y installer des ateliers de vannerie et de travaux manuels pour enfants, plâtre, modelage, poterie etc ...

Lorsque nous avons été en mesure d'installer l'Atelier, il a semblé impossible d'éliminer des activités déjà installées. Aussi, comme l'atelier de bricolage est surtout utilisé le samedi, il a été convenu que le 1/3 de la surface de ces locaux serait réservé à l'atelier, fermé durant toute la semaine par une cloison amovible. Le samedi, les enfants n'ayant pas d'activités, les cloisons sont enlevées et les établis disposés dans tout le local.

— Quelles sont les charges assurées par l'Association Familiale ?

M. CONNAN — Le loyer est assuré par la Caisse Centrale d'Allocations Familiales, de même que l'électricité & l'eau. De même pour l'assurance incendie & risques d'accidents corporels.

L'Association Familiale a à sa charge une assurance responsabilité civile et l'entretien du local après utilisation.

— L'Atelier peut-il être ouvert un autre jour que le samedi, ou le soir ?

M. CONNAN. Oui, pourvu qu'il n'y ait pas ce même jour d'activités du centre social. Pour le soir, la question ne nous a pas encore été posée. Il n'y a pas d'inconvénient, encore qu'il soit nécessaire de connaître la personne, car il n'y aurait pas de responsable de l'Association Familiale sur place...

DO C U M E N T S P R A T I Q U E S

L' Atelier de Bricolage de SARCELLES,
aménagé par L' ASSOCIATION FAMILIALE .

- :-

A. - Description.

L'atelier est entièrement adossé à un mur de béton de 6 m. x 2.5 m., sans fenêtres .

I - contre le mur, 12 mètres d'étagères de 20 cm. de large & de 12 mm. d'épaisseur, disposées suivant croquis et situées entre 1 m. 15 du plancher & 25 cm. du plafond, accrochées à 7 cornières perforées, vissées dans le mur, disposées verticalement à 1 m. l'une de l'autre .

- 3 panneaux d'isorel perforé, laqué couleur, disposés aux 2 extrémités et au centre de la panoplie .

II - Une table de préparation & d'outillage, large de 55 cm. & longue de 6 m., constituée de cornières vissées aux précédentes; le dessus de la table & le plateau de même dimension situé à 40 cm. du sol, sont en bois, planches de 20 mm. d'épaisseur, disposées perpendiculairement au mur .

III - Un plancher de bois de 1 mètre de large sur 6 m. de long, constitué de planches de 2 cm. d'épaisseur, clouées sur 3 chevrons parallèles de 10 cm. & de 6 m. de longueur .

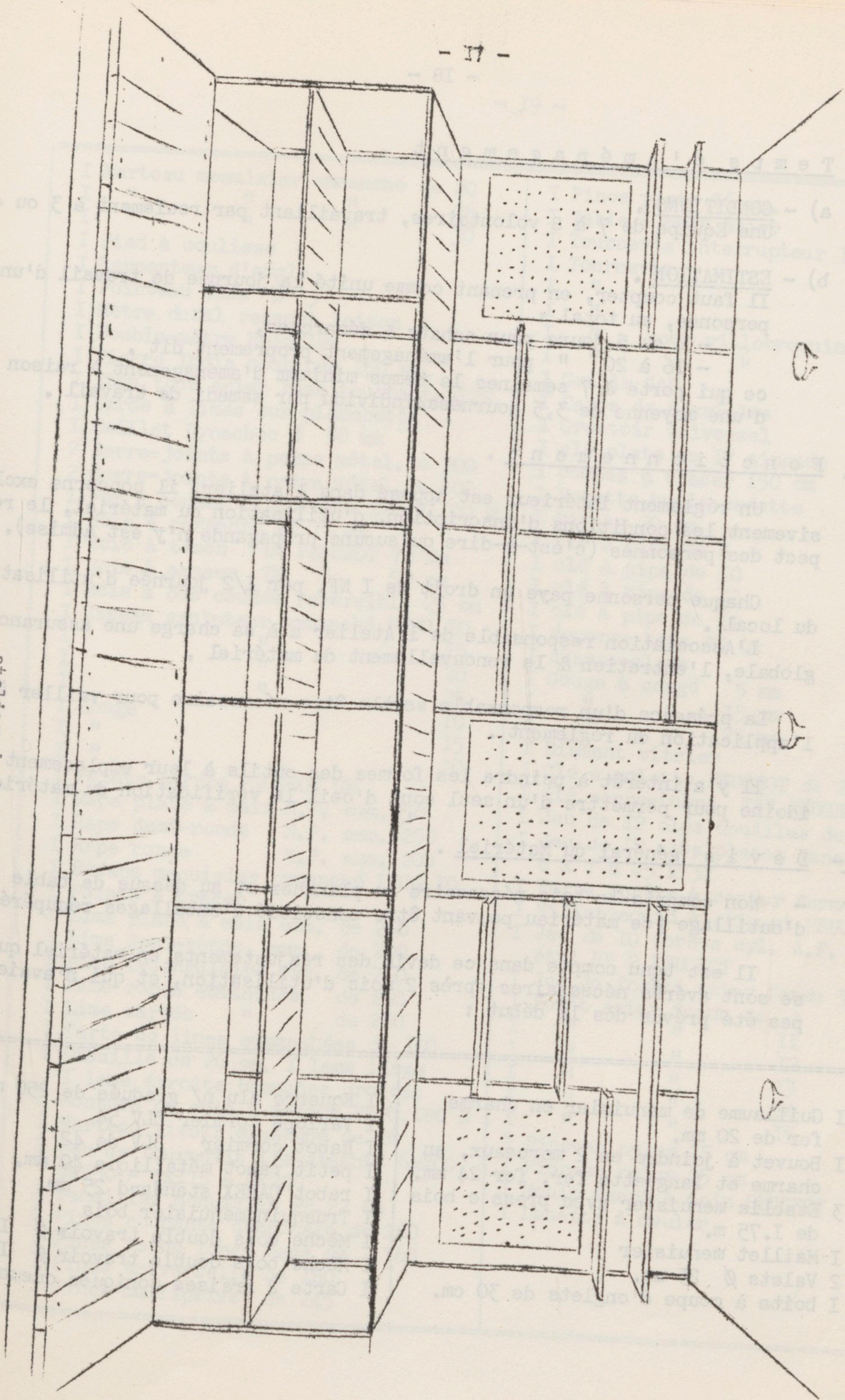
IV - GROS MATERIEL :

- 3 établis menuisier de 1 m. 75, une scie circulaire électrique & une table support de scie circulaire transportable de 50 cm x 50 cm. ayant 1 m. de hauteur, semblable à la table d'outillage (cornières & planches) . Ne pas oublier l'extincteur & la boîte à pharmacie. (I)

V - PETIT MATERIEL - voir devis -

VI - L'ECLAIRAGE - Au plafond, à 50 cm. du mur, 3 lampes à faisceau dirigé de 75 W. - à 1.50 m. du mur, 2 lampes de même nature de 150 W. (dépend de l'éclairage normal du local) .

(I) La boîte complète fut très aimablement donnée par le pharmacien de SARCELLES.



B.- Temps d'Aménagement.

a) - CONDITIONS.

Une Equipe de 7 à 8 volontaires, travaillant par roulement à 3 ou 4.

b) - ESTIMATION.

Il faut compter, en prenant comme unité la journée de travail d'une personne, au total :

- 4 ou 5 jours pour achats & démarches,

- 16 à 20 " pour l'aménagement proprement dit,

ce qui porte à 7 semaines le temps minimum d'aménagement à raison d'une moyenne de 3,5 journées/individu par samedi de travail.

C.- Fonctionnement.

Un règlement intérieur est apposé dans l'atelier, il concerne exclusivement les conditions d'inscription, d'utilisation du matériel, le respect des personnes (c'est-à-dire qu'aucune propagande n'y est admise).

Chaque personne paye un droit de 1 NF. par 1/2 journée d'utilisation du local.

L'Association responsable de l'Atelier a à sa charge une assurance globale, l'entretien & le renouvellement du matériel.

La présence d'un responsable semble être nécessaire pour veiller à l'application du règlement.

Il y a intérêt à peindre les formes des outils à leur emplacement idoine pour permettre d'un seul coup d'oeil la vérification du matériel.

D.- Devis général du Matériel.

- Non compris le bois nécessaire au plancher et au dessus de table d'outillage (ce matériau pouvant être constitué d'emballages récupérés) -

Il est tenu compte dans ce devis des réajustements en matériel qui se sont avérés nécessaires après 2 mois d'utilisation, et qui n'avaient pas été prévus dès le début :

I Guillaume de menuisier en charme fer de 20 mm.
I Bouvet à joindre en 2 morceaux, en charme et languette fer, fer 24 mm.
3 Etablis menuisier avec press e bois de 1.75 m.
I Maillet menuisier
2 Valets Ø 25 mm.
I boite à coupe d'onglets de 30 cm.

I Equerre alu n/ graduée de 250 mm.
I Varlope cormier DLV 54
I Rabot cormier DLV de 42
I petit rabot métallique 40 mm.
I rabot DAREX standard 25 mm.
I Trusquin menuisier bois
I Mèche bois double travoir Ø 18
I Mèche bois double travoir Ø 15
I Carte 2 fraises coniques queue cylind.

I Marteau menuisier emmanché de 20	I Pince plate I6 cm.
I " " " 26	I Table à main acier
I " " " 30	I Tournevis interrupteur I00 mm
I Pied à coulisse	I Tournevis
I Rapporteur d'angle	I "
I Pointeau Vana Ø 9	I "
I Mètre dural ressort laiton	I " pour villebrequin
I Double-mètre Roloflex	I " "
I Pierre India combinée I50 mm.	I Grille GAM
I Etau tout acier base tournante I25	I Carte de 8 vrilles
I Carde à limes sur planchette	I Grattoir universel
I Maillet Dynachoc Ø 50 mm	I clé plate de I7 zinguée
2 Serre-joints à pompe métal. de 300	I compas à tracer I50 cm
2 Serre-joints à pompe métal. de 800	I Burette huile cadette
I Fer à souder électrique 220 V. I00 W	I Niveau 20 cm
I Scie à refendre TM 75 cm	I clé à pipe de 8
I Scie à tenon TM PEUGEOT 70 Cm	I clé à pipe de 10
I Scie à araser TM " 50 cm	I clé à pipe de 12
I Scie à dos coudée reversible 25 cm	I clé à pipe de 14
I Ciseau sculpteur emmanché PEUG. I0	I équerre bois 40 cm
I " I5	I chasse-clous
I " 20	I Gouge à congé 5 mm
I " 25	I " I5 mm
I Gouge I0	I " 25 mm
I " I5	I Diamant vitrier
I " 20	I Clé à molette PEUGEOT de 250
I Pointe carrée PEUGEOT GM	I clé serre-tubes I8" PEUGEOT
I Rape plate à main M.P. emm. 250	I Jeu de I2 clés douilles de 8 à 29 P.
I Rape demi-ronde M.P. emm. 250	I Jeu de I2 clés plates Vanasam de
I Rape ronde M.P. emm. 200	6 x 7 à 29 x 32
I Bédane menuisier emmanché PEUG. I0	I Porte forêts à carter fermé
I Pointe à tracer	I Villebrequin à cliquet PEUGEOT
I Lime plate à main emm. de 250	I Jeu de I0 forêts cyl. A.F. de 3 à I0
I Lime demi-ronde, emm. de 250	étui N° 2 PEUGEOT
I Lime triangulaire emm. de 250	I Jeu de forêts acier fondu 3 à I0
I Lime ronde emmanchée de 250	I forêt acier fondu de 4
I Lime carrée " de 250	I " " II
I Carte de limes emmanchées de I00	I " " I2
I Cisaille de 26 cm. I lame large	I " " I3
I lame étroite branches droites	I " " I4
I Monture de scie à métaux PEUG. I80 N	I " " I5
I Marteau rivoir emmanché de 26	I Pinceau nylon I5 cm
I Jeu de tournevis traversants 6xI00	I Pinceau nylon 25 cm
I 7xI50 - 8xI75 - 9x200	I Meule émeri à main PEUGEOT
2 Tenailles Menuisier BR.22 cm	I Lunette à meuler
I Pince coupante diagonale de I60	
I Pince ronde longs becs de I60	
I Pince universelle de I80	
I Pince multiprise de 245	

I ENSEMBLE ELECTRO-mixte " NEW STAR " Constant, comprenant :

- I Moto réducteur 220 V. mono., avec condensateur, écrou, d'arbre & clé de 14
- I poignées isolantes avec boulonnerie
- I socle trépied avec vis de blocage
- I Moyeu standard avec rondelle et écrou
- I Protecteur avec flasque et visserie
- I Tablette de meule avec patte et boulon
- I Meule 125 x 16 x 20
- I Table de sciage avec réglette de guidage
- 2 Lames de scie à bois avec entretoise
- I Plateau à surfacer souple
- 40 Disques papier super abrax pour bois
- I Peau de mouton enveloppante
- I Roto scie lame 100 A (bois) axe de 10

Congrès U.N.I.O.P.S.S. et Centres Sociaux.

Le VIII^e Congrès de l'U.N.I.O.P.S.S. s'est déroulé à NANTES en Avril 61, sous la présidence d'honneur de M. le Ministre B. CHENOT. La 2^e Commission, qui s'intéressait aux grands ensembles et à laquelle la F.C.S.F. a participé activement (Voir UNION SOCIALE N° 94-95 consacrée au Congrès) s'est terminée par des voeux dont nous extrayons ces lignes :

VOEUX : A propos du CENTRE SOCIAL :

- Que tout groupe d'immeubles comporte un local pouvant constituer salle de jeux pour les enfants et lieu d'activités diverses pour les adultes .
- Que dans tout "ensemble" où il se justifie, soit obligatoirement construit un centre social prêt à fonctionner pour l'arrivée des résidents .
- Que la procédure de financement des équipements sociaux, culturels, soit unifiée et que ce financement soit automatiquement accordé dès lors que le programme de construction justifie ces équipements .

Dans une lettre datée du 31 Août 1961, et adressée à M. R. PRIGENT, Directeur Général de l'U.N.I.O.P.S.S., Monsieur B. LORY, Directeur Général de la POPULATION & de l'ACTION SOCIALE, a répondu à ces voeux .(voir N° 96 de UNION SOCIALE) - Voici le début de cette lettre :

" Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les divers voeux émis au cours du Congrès organisé à NANTES en avril dernier par l' UNION INTERFEDERALE DES OEUVRES PRIVEES, SANITAIRES & SOCIALES, ont fait l'objet d'un examen attentif de la part de mes services dans la mesure où ils relevaient des attributions de mon Département .

Le plus grand nombre de ces voeux répond d'ailleurs à des préoccupations qui sont partagées par l'Administration dont les efforts tendent souvent déjà à faire aboutir les aménagements ou les réformes souhaités par votre Fédération .

C'est le cas notamment des motions présentées par la Commission "Grands Ensembles " à propos des équipements, de la participation des usagers et des constructeurs et de l'équipement social .

En ce qui concerne l'étude préalable à réaliser par les organismes qualifiés en liaison avec les techniciens et les représentants des usagers, des instructions ont été données afin qu'elle soit assurée, tant à l'occasion de la préparation du prochain plan d'équipement social que dans la récente circulaire sur les centres sociaux en date du 30 Janvier 1961 . Des instructions interministérielles élaborées par mes services et ceux

du Ministère de la Construction sur l'ensemble de l'équipement sanitaire et social dans les grands ensembles soulignent également la nécessité de cette enquête .

De même la participation des usagers et des constructeurs ont tout spécialement donné lieu à des instructions et des recommandations dans lesdites circulaires .

D'autre part, au cours de l'établissement du nouveau plan d'équipement social, la nécessité de la création dans tous les groupes d'immeubles de quelque importance, de centres sociaux comportant les activités sociales, médico-sociales, éducatives et culturelles correspondant aux besoins de la population tels qu'ils ressortent de l'enquête préalable, a été reconnue, et je n'ai pas manqué de souligner que toute politique efficace en vue de la mise en place des équipements sociaux, et plus particulièrement, des centres sociaux, implique la collaboration des collectivités publiques et privées et justifie l'intervention de tous . C'est dans ce sens que les fonctionnaires de mes services extérieurs ont été invités par mes soins à déployer leurs efforts : la FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE FRANCE oeuvre également à l'échelon national dans le même esprit de coordination .

Vous n'ignorez pas, enfin, l'intérêt porté par les Commissions du Plan à l'équipement des Grands Ensembles; il traduit le souci des pouvoirs publics d'assurer dans les zones résidentielles la réalisation de l'équipement social dont le congrès de NANTES a tenu à marquer l'importance. "

.... etc .

Directeurs & Directrices de Centres Sociaux,
Educateurs,
Animateurs,
Responsables d'activités,

N'hésitez pas à nous faire part de vos problèmes quels qu'ils soient . La documentation de la F.C.S.F. est à votre disposition. Nous pouvons effectuer des recherches .

De plus, les solutions de vos problèmes intéressent tout le monde et leur diffusion sert la collectivité .

Téléphonez-nous, Ecrivez-nous,
Venez-nous voir.

BAL. 96.49 - 40, rue du COLISEE, PARIS VIII^o
I^o Etage .

Textes Officiels.

- ARRETE du 17.I.1962 - relatif à la liste des activités sportives admises au bénéfice de l'exonération de l'impôt sur les spectacles (J.O. du 31.I.62)

Exemption total de l'impôt pendant trois ans pour les compétitions de basket-ball, canoé-kayac, hallerophilie, hand ball, jockey sur gazon, judo, lutte, pelote basque, tennis de table, tir, volley-ball, lawn tennis, ski .

- Un début de solution : LA LOI " CONGE CADRES JEUNESSE " -

N° 61-1448 du 29.I2.1961 parue au JO du 30.I2.61.

Le Parlement a voté le projet de loi qui accorde un congé de six jours ouvrables, non rémunérés, aux travailleurs salariés & appren- tis de moins de 25 ans, pour leur permettre, en dehors de leur congé annuel, de suivre des stages de formation de cadres, moniteurs & animateurs de jeunesse et de sports .

Des décrets ultérieurs préciseront les conditions dans lesquelles seront fixés " le nombre maximum de travailleurs ou apprentis pouvant bénéficier de ce congé" et les responsabilités données à l'employeur " de le différer, le cas échéant".

D'autre part, la liste des Organismes dont les activi- tés ouvrent droit au congé sera proposée par le Haut Comité de la Jeunesse . Enfin, la limite d'âge prévue à 25 ans pourra être reculée dans certains cas .

- Innovation dans la FORMATION DES JARDINIERES D'ENFANTS .

Le Comité consultatif des jardins d'enfants, institué par l'arrêté du 14 Avril 1954, a étudié les moyens de donner une spécialisation de " Jardinières de petits" ou " jardinières de crèches " (pour enfants de 18 mois à 3 ans) aux élèves des centres de formation agréés qui désireraient l'ac- quérir .

Les propositions du comité, adoptées par le Ministre de la Santé publique et de la Population, consistent à modifier le régime actuel des études en créant un "tronc commun" (première année), suivi d'une option, pour la seconde année, entre deux "branches" de même niveau . Les études de l'une & l'autre branche seraient sanctionnées par un diplôme unique permettant dans tous les cas aux jardinières qui l'auraient obtenu de s'occuper d'enfants de 3 à 6 ans .

La spécialisation de "Jardinières de petits" serait constatée par une attestation complémentaire, distincte du diplôme . Chaque can- didate pourrait, si elle le désire, subir les épreuves correspondant aux deux branches, soit simultanément, soit successivement.

Cette spécialisation ne s'impose pas aux centres de formation agréés . Ceux qui auront admis de tenter l'expérience le feront savoir aux directeurs départemen- taux de la Population et de l'Action sociale, en leur adressant le programme qu'ils auront adopté .

(Circulaire Santé Publique 21.II.61 - Recueil Textes Santé Publique, fascicule N° 2/1962 - prix 1 NF., en vente au JO., 26 rue Désaix, PARIS XV^e .)

- A PROPOS DE LA CIRCULAIRE DU 26 JANVIER 1962,
relative au fonctionnement des services sociaux & aux conditions d'activité
des assistantes sociales (J.O. du 9.2.62)

Le décret N° 59-146 du 7 Janvier 59 avait pour objet d'accroître l'efficacité des Travailleurs sociaux et d'améliorer les conditions de leur activité en assurant la meilleure répartition de leurs tâches .

Une circulaire très récente, fruit des travaux d'un groupe d'études du Conseil Supérieur de Service Social, vient d'apporter des précisions compte tenu, d'une part, des difficultés de recrutement des assistantes sociales, d'autre part de l'extension des domaines d'action des différents services et organismes sociaux .

Nous en extrayons simplement quelques phrases touchant plus particulièrement les centres sociaux .

- A.4. Il est indispensable que les services sociaux eux-mêmes et tous ceux qui collaborent avec eux prennent conscience du rôle complémentaire des travailleurs sociaux entre eux et de l'utilité du travail en équipe . L'une des formes les plus efficaces de ce travail est réalisée dans les centres sociaux . Il n'est pas besoin d'insister sur les avantages évidents pour les familles et pour l'ensemble des usagers de l'action concertée de diverses catégories de travailleurs sociaux et médico-sociaux - assistantes sociales, monitrices d'enseignement ménager, conseillères ménagères, infirmières, puéricultrices, etc - se combinant avec la coordination des services sociaux telle qu'elle est prévue par le décret du 9 Janvier 1959 . Dans ces conditions, le recrutement, par certains services sociaux de travailleurs de ces catégories pour leur confier certaines tâches ou l'entente passée avec des organismes employant est l'un des moyens auxquels doivent songer les responsables de l'action sociale pour que le service social proprement dit soit assuré comme il convient.

5. D'une façon générale, il va de soi que l'emploi de divers travailleurs sociaux ne doit pas conduire à des actions juxtaposées qui pourraient amener des chevauchements d'interventions et risqueraient de nuire à l'intérêt des usagers .

A cet effet, si l'appel à des personnels nouveaux comporte une certaine redistribution des tâches, il y a lieu de distinguer soigneusement les activités qui ne relèvent pas du service social, lui sont indûment confiées et peuvent être transférées à d'autres catégories de travailleurs, et celles qui nécessitent l'intervention de l'assistante sociale et doivent être exercées sinon toujours par elle personnellement, du moins sous sa direction et son contrôle, ou en liaison étroite avec elle.

- B. - ...

Enfin, les services sociaux auraient également intérêt à faire tous leurs efforts pour assurer à leurs assistantes - en particulier dans les communes rurales - un logement décent dans lequel, la journée achevée, elles puissent se détendre et se reposer. La formule des centres sociaux et médico-sociaux comportant des locaux pour une ou plusieurs assistantes sociales répond à cette préoccupation ; il est très souhaitable qu'elle se développe et que d'autres formules soient également recherchées pour trouver une solution à ce problème essentiel du logement.

--:-

" RAPPEL IMPORTANT "

- CIRCULAIRE DU 30 JANVIER 1961, relative aux CENTRES SOCIAUX, non parue au JO. Ministère de la Santé Publique et de la Population références : 522 - 3.956 (61.7) (définition du C.S., création, financement de la construction ou de l'aménagement, gestion, activités, personnel, locaux etc ...)
- les circulaires, U.C.H.12 - du 24.8.61 (non parue au JO.), du MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, & 200/500 - 4742 (61-44) du 24 AOUT 1961, du MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE

traitent de la place de l'équipement sanitaire & social dans les structures urbaines .

La F.C.S.F. demeure à la disposition des personnes & Organismes qui en formuleraient la demande, pour leur diffuser ces textes .

--:-

" LES GRANDS ENSEMBLES & LES COMMUNES " .

- CIRCULAIRE DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR - N° 573 du 8.II.61 (non publiée au J.O.) Il s'agit de l'Etude de la situation financière des Communes intéressées par les grands ensembles d'habitation .

--:-

- La Direction des JOURNAUX OFFICIELS a publié récemment une mise à jour au 7.I2.61, des TEXTES REGLEMENTAIRES concernant les crèches, pouponnières, garderies, jardins d'enfants, consultations prénatables et de nourrissons :

- Remis en une petite brochure de 55 pages, ces textes sont en vente : à la Direction des JOURNAUX OFFICIELS, 26 rue Desaix, PARIS XV^e au prix de 1.50 NF., port en sus . (C.C.P. 9063.13 PARIS)

LE PROBLEME DES EQUIPEMENTS .

- ARRETE DU 14 DECEMBRE 1961,

concernant la forme des demandes de permis de construire et de demandes de certificat de conformité .

Ces demandes devront désormais obligatoirement comporter :

- La carte du secteur où se situent les constructions indiquant les équipements publics & privés existants qui intéressent le projet,
- l'analyse des équipements publics correspondant aux besoins des constructions et rendus nécessaires par leur édification.
- l'analyse des équipements de tous ordres, notamment commerciaux & sociaux, nécessaires aux besoins des occupants des bâtiments projetés .

Documentation

L'ECOLE DES PARENTS & DES EDUCATEURS, 4 r. Brunel, PARIS 17^o,

organise à la FACULTE DES LETTRES & DES SCIENCES HUMAINES,
une série de 7 conférences suivies de discussions sur le thème général suivant :

" PROBLEMES SOCIO-EDUCATIFS DANS LES GRANDS ENSEMBLES D'HABITATIONS".

Toutes ces conférences nous intéressent aussi en reparlerons-nous dans le prochain bulletin .

Rappelons pour les intéressés que ces conférences ont lieu le JEUDI à 11 H.
à la SORBONNE (amphi MICHELET), aux dates suivantes :

22.2 - Besoins sociaux & familiaux dans les Grands ensembles d'habitation

- M. P. GOUTET, Avocat au Conseil d'Etat, secrétaire du Conseil d'Administration de l'Ecole des Parents.

1.3 - Education & Vie sociale dans les Grands Ensembles d'habitation, Perspectives de recherches .

- M. P. CHOMBART de LAUWE, Maître de recherches au CNRS, Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes.

8.3 - Une conception de ville nouvelle

- M. X. Arsène HENRY, Architecte D.T.L.G., Grand Prix de Rome, Chef d'Ateliers à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts .

15.3 - L'Evolution de la notion du centre social

- M. R. LEBEL, Directeur de l'U.N.C.A.F.

22.3 - Loisirs & Culture dans les grands ensembles d'habitation

- M. J. ROVAN, Vice-Président de PEUPLE & CULTURE

29.3 - Une expérience d'action socio-éducative réalisée par l'Ecole des Parents dans la région parisienne

- Mme. DREYFUS, Psychologue attachée à l'Ecole des Parents, chargée de formation dans les stages de psycho-pédagogie familiale .

5.4 - L'Organisation socio-éducative des cités nouvelles

- M. B. HONORE, Médecin-Assistant des Hôpitaux psychiatriques de la Seine, Directeur des Etudes & des stages à l'Ecole des Parents & des Educateurs .

Le texte de ces conférences sera publié intégralement par l'ECOLE DES PARENTS dans sa revue " LE GROUPE FAMILIAL ", à parution trimestrielle .

(7 NF. l'abonnement - 8 NF. Etranger - 2 NF. le N°) .

-:-

LOISIRS & CULTURE .

Le CENTRE AUDIO-VISUEL - 21, Rue Clément-Marot, PARIS 8^o - ELY.98.71 - vient d'enrichir sa cinémathèque d'une importante variété de films techniques & documentaires . Ce sont des films sonores, noir & blanc, d'une durée allant de seize à trente minutes .

Parmi les titres, nous avons relevé :

- Conduite des outils et des machines
- Conduite & entretien des moteurs,
- TRANSPORTS : Au pays des cheminots; Forceurs de banquises; Grands parcours aériens, Marins Marchande, La Ligne, Que le Monde est petit ;

- CONDUITE DES PRODUCTIONS : Les chevaux de France, Transhumance, Pêcheurs d'oiseaux, Les gars de Concarneau, Gestes d'hier et de toujours, Grande pêche, Alerta aux champs, Au Pays où fleurit l'oranger,
- CONDUITE DES METIERS : Pluie sur la ville, GENISSIAT, Sur les routes de FRANCE les ponts renaissent, Autoroute sous-marine, le tunnel sous la MANCHE .

Cette énumération n'est pas limitative ; de plus, le CENTRE loue des écrans & éventuellement des salles . Les intéressés peuvent demander la documentation .

-:-

- LA DISCOTHEQUE DE FRANCE .
LE PRET DE DISQUES .

Le disque, à l'instar du livre, peut être prêté . L'on ne sait pas assez que cette technique du prêt de microsillons constitue la tâche que s'est assignée la DISCOTHEQUE DE FRANCE, Association sans but lucratif fondée voici deux ans au Théâtre MARIGNY, sur les Champs-Elysées, par les responsables du THEATRE NATIONAL POPULAIRE .

Là sont réunis plus de 8.000 enregistrements français & étrangers; très soigneusement sélectionnés, et constamment renouvelés par une judicieuse politique d'achat . Il est aisé, en acquittant une très raisonnable cotisation annuelle, de devenir membre de cette Association et d'emprunter deux disques au moins par semaine, d'autres pour le week-end, ou pour les vacances .

Les membres de l'Association ont donc la possibilité d'écouter un très grand nombre d'oeuvres musicales sans être limités par leurs ressources financières propres . Ils peuvent encore, et s'ils possèdent une discothèque personnelle, utiliser la discothèque pour écouter à loisir, chez eux, les diverses interprétations d'une même oeuvre, et ainsi, soigneusement sélectionner leurs achats .

La discothèque MARIGNY est actuellement fréquentée par les mélomanes les plus avertis (qui font très souvent des suggestions d'achat, généralement écoutées), comme par les mélomanes débutants . Il n'est demandé aux uns comme aux autres que de prendre soin des "cires" qui leur sont confiées : une vérification minutieuse des enregistrements est, au moment du retour des disques, opérée par les services compétents .

La discothèque MARIGNY sert actuellement de prototype aux discothèques qui se créent au province ou dans la région parisienne, souvent dans le cadre des Maisons de Culture, des bibliothèques municipales, parfois à l'initiative des Comités d'Entreprises .

Loisirs, Education, Formation .

La discothèque MARIGNY se charge de la formation du personnel spécialisé, de la constitution des collections, de la confection des catalogues etc. Deux discobus, dépendant de la discothèque MARIGNY, stationnent à jour et heure fixes en ILE DE FRANCE, dans les grands ensembles, ou à la demande de Municipalités ou de toutes collectivités importantes .

Il a été commencé la constitution d'une importante collection de musique populaire, de disques parlés, d'oeuvres classiques de jazz .

- COTISATIONS : 30 NF. par an . - 15 NF. de Novembre à Juillet pour les étudiants ou les scolaires, et 2.50 NF. pour l'emprunt de deux disques par semaine .

La discothèque MARIGNY est ouverte tous les jours de 12 à 20 H., sauf le lundi, et le dimanche de 10 à 12 H.30 .

ADRESSE : DISCOTHEQUE DE FRANCE, Carré MARIGNY, Champs-Elysées, PARIS VIII^o - Téléphone : BALZAC 84.99

--:-

- L I V R E S P A R U S -

"L'ANIMATEUR DE LOISIRS COLLECTIFS", par Raymond MEGE (Edit. du CENTURION)
Cinq Livres en un seul :

Le livre du Directeur chef de camp ou de colonie; le livre de l'intendant; le livre du meneur de jeu, animateur de veillées; le livre du C.P. moniteur, chef d'équipe . Un memento pratique : adresses utiles, réglementations, problèmes de sécurité, plans types ...

(de "INFORMATIONS SOCIALES")

"JEUX & EXERCICES DE SECURITE" par E. GUILLEN

(PRESSES D'ILE DE FRANCE, 12 R. de la Chaise PARIS VII^o)

Dans le cadre général de l'action engagée pour réduire les accidents, voici un livre destiné aux jeunes afin d'assurer leur sécurité . Ecrit dans l'esprit des méthodes d'éducation active, il apporte aux éducateurs un programme de procédés pédagogiques, des exercices variés, des jeux, qui leur permettront d'agir efficacement auprès des jeunes dont ils ont la charge pour éduquer leurs réflexes, les aider à éviter les fautes, les maladresses, les inconséquences qui pourraient par la suite provoquer des accidents graves ou mortels dans leur travail ou dans leur vie de tous les jours .

"TELEVISION, NOTRE AMIE", par Elisabeth GERIN .

(collection "CONNAITRE & JUGER"
I volume de 192 pages - 9.25 NF.)

Editions de la Bonne Presse, éditions du CENTURION, 17 rue Jean-Goujon, PARIS 8^o.
BAL. 12.61 - ELY. 66.95 -

Quels sont les parents et les éducateurs qui ne sont pas émus par l'influence grandissante de la télévision dans la vie des jeunes ? Combien, parmi eux, sans bien la connaître, reprochent à la T.V. de nuire au développement intellectuel, à la formation morale de l'enfant et de créer des difficultés plus ou moins grandes à l'intérieur du foyer ?

Cependant la TV. ne cesse de pénétrer dans toutes les demeures . Actuellement 1 Français sur 5 voit la TV. et le temps approche où l'enfant n'aura pas connu ce qu'était pour nous, parents, le foyer sans T.V. ...

Plutôt que de nous rebeller & exclure, mieux vaut comprendre et savoir utiliser . Car il est indéniable que la T.V. peut être un moyen infiniment précieux de distraction, d'acquisition de connaissances et de découvertes du monde, et ceci en famille, parents & enfants rassemblés devant le poste

Elisabeth GERIN, diplômée d'études supérieures de psychologie et conseillère d'orientation professionnelle, qui a déjà fait paraître LE METIER DONT JE REVE, et TOUT SUR LA PRESSE ENFANTINE, était désignée plus que tout autre pour traiter des multiples problèmes que pose la télévision.

S'appuyant sur les études les plus récentes et en tenant compte des multiples enquêtes effectuées dans tous les milieux, E. GERIN fait avec justice la part des responsabilités tant des parents vis-à-vis des enfants, qu'envers les producteurs et expose pratiquement comment, sur tous les plans, faire "un bon usage" de la T.V.

Jamais encore un tel livre n'avait été écrit sur ce sujet. C'est un véritable guide pratique raisonné et commenté offert à tous les parents & les éducateurs.

(de " UNION SOCIALE " - N° 97 - II.61)

-:-

- FILMS à LOUER.

CINEMATHEQUE de l'ACADEMIE DE PARIS - Jeunesse & Sports -
II, rue Auber, PARIS IX^o - téléph. OPE.23.73

Cet Organisme loue, sans aucun cautionnement, des films de 16 mm., sonores, au prix moyen de 1 NF. pour 10 minutes de projection et par semaine de location.

Les sujets sont très divers :

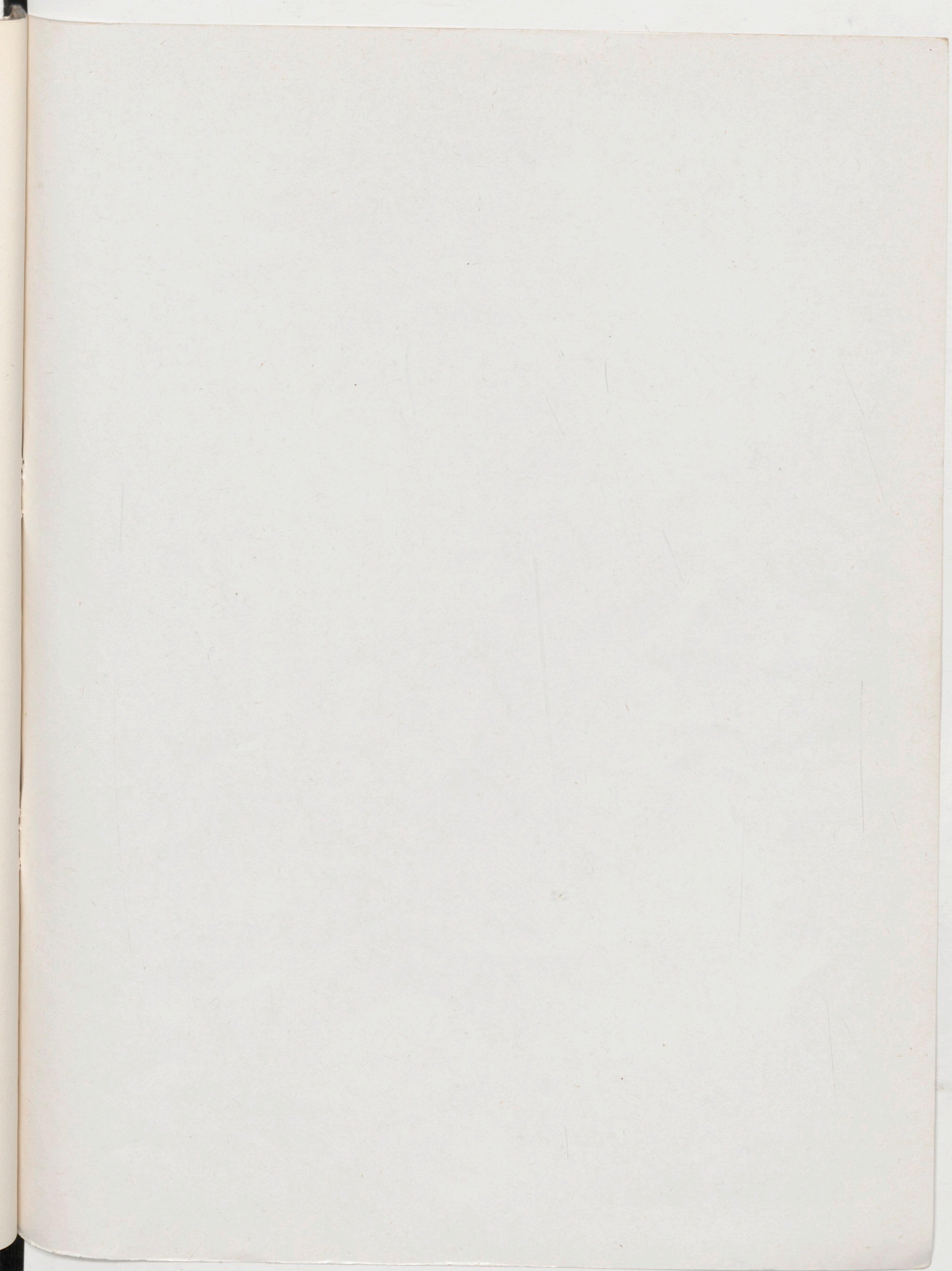
" Athlétisme, Gymnastique, natation, sports nautiques, sports collectifs, documentaires sportifs d'ordre général, tennis, Montagne, escalade, sports d'hiver, cyclisme, activités de vacances, de mouvements de jeunesse, films documentaires éducatifs, films artistiques & littéraires, films récréatifs.

EXEMPLES : Initiation au rugby - durée 30 minutes, location 3 NF.

VERSAILLES & ses fantômes 20 " " 2 NF.

TROIS GARCONS & I CHIEN 40 " " 4 NF.

-:-



Le Gérant : J. BUSSON.

Ronéotypé par nos soins, 40, Rue du Colisée.